

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE,

Adjoint,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSEES :

Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC **Conseillères Municipales.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

27 – 27 Juin 2015

POLITIQUE DE LA VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CITOYEN

Rapporteur : Mme BAULU

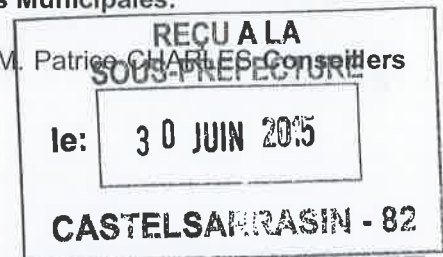
Monsieur le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande de demande de financement d'un montant de 1 500 €, dans le cadre des financements Politique de la Ville, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la demande de financement,
AUTORISE Monsieur le Maire à y revêtir sa signature.

Pour copie conforme
Moissac le 29 juin 2015
Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :